



VILLE DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2025

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 21 mars 2025

D.G.S. ~ Secrétariat Général – FV

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le samedi 29 mars 2025 à 10 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la Mairie sous la présidence de Monsieur François DECOSTER, Maire.

Etaients présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON (à partir de la délibération n°34), Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. WINOCK, Mme RITAINE, M. FOUQUE, Mme MAERTEN, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, Mme BERTHELEMY, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, M. DOYER, M. ARETHENS, Mme JASKOWIAK, M. LALLIOT, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. SABLON, 1^{er} Adjoint, donne pouvoir à M. DECOSTER, Maire (jusqu'à la délibération n°33)
- * Mme DEBAST, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme BERTHELEMY, Conseillère Municipale Déléguée
- * M. CAUCHOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme MAERTEN, Conseillère Municipale Déléguée
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme DECOCQ, Adjointe
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. TRIBALAT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Absente excusée sans pouvoir :

- * Mme CANARD, Conseillère Municipale

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2024 est adopté **à l'unanimité**.

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

➤ **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

03) Suivi des délibérations des Conseils Municipaux

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

➤ **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

04) Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

La phase test de six mois s'est révélée concluante suite à l'ouverture de la Mairie les premier et troisième samedis matin de chaque mois, pour les démarches liées à l'Etat-Civil et l'enregistrement et la délivrance des cartes nationales d'identité et de passeports. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification des horaires d'ouverture de la Mairie, à l'exception des mois de juillet et août où la Mairie sera fermée le samedi.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

05) Adhésion du Musée Sandelin au nom de la Ville de Saint-Omer à la Route 62

Parmi les missions du musée, sa vocation touristique offre la possibilité de devenir membre de la Route 62. Cette association a pour objectif de mutualiser les moyens humains et financiers ainsi que les savoir-faire des équipements touristiques adhérents afin de communiquer plus efficacement et ainsi faire connaître à la fois les structures et le territoire. Cette adhésion, pour laquelle il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle de 950 €, procurerait des avantages financiers et une visibilité accrue en termes de promotion du musée Sandelin. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette adhésion, et d'imputer la dépense en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2025.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

06) Reconduction de l'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants pour l'année 2025

La Ville de Saint-Omer réitère sa participation au dispositif 2025 par l'apport d'une subvention de 2.000 € par logement pour sept dossiers étant précisé que la participation communale sera versée après vérification de la conformité des travaux avec les autorisations d'urbanisme déposées par le pétitionnaire. Il a été demandé au Conseil Municipal d'abonder cette subvention aux primo-

accédants de la commune répondant aux critères de l'aide, de fixer le montant de la subvention à 2.000 € par logement pour sept dossiers, et de valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2025.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

07) Résidence d'Albret – Rue Pierre Butay – Régularisation d'emprises foncières entre la Ville et Habitat Hauts-de-France

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès de la Société Habitat Hauts-de-France des parcelles cadastrées section AD n°670 et AD n°671, pour incorporation dans le domaine public communal, d'autoriser Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint au Maire, à comparaître à l'acte au nom et pour le compte de la Commune, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public de l'emprise du local poubelle de la Résidence au profit d'Habitat Hauts-de-France.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

08) Cession par le Centre Communal d'Action Sociale d'un terrain sis sur la Commune de Dohem

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Omer est propriétaire d'une parcelle de terre sise sur la Commune de Dohem, lieudit « la Chapelle Pigouche », constructible pour partie et agricole pour l'autre. Il a été demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la mise en vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Omer, du terrain lui appartenant sur la Commune de Dohem, au bénéfice de Monsieur Maxence REHANT, salarié dans l'exploitation agricole de son père, Monsieur Philippe REHANT, exploitant actuel dudit terrain, au prix de 55.000 €.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

09) Aire de camping-car – Avenant de prolongation de la convention à conclure avec la Société Camping-Car Park

La société Camping-Car Park a souligné la nécessité de réaliser un nouvel investissement à savoir le remplacement de la borne de services qui n'est aujourd'hui plus fonctionnelle. Afin d'amortir ce nouvel investissement de 13.717,90 € HT, la société Camping-Car Park sollicite une prorogation de deux années de la convention. Les autres dispositions de la convention restent inchangées. Il a été demandé au Conseil Municipal de conclure avec la société Camping-Car Park un avenant à la convention en date du 23 août 2023 afin de proroger la durée de celle-ci de deux années supplémentaires, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure l'avenant correspondant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

10) Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local Place Ribot conclue avec la CAPSO pour l'exercice de la compétence intercommunale « Musique et danse »

La Commune de Saint-Omer est propriétaire de l'école Jules Ferry sise 12 place Alexandre Ribot. Pour permettre l'exercice de la compétence intercommunale musique et danse, il a été procédé au transfert de jouissance d'un local au sein de l'école au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer via une convention de mise à disposition. La Commune de Saint-Omer continue d'assurer le nettoyage des locaux ainsi que les petites interventions techniques au sein dudit local. Le conseil Communautaire de la CAPSO a décidé de revaloriser les coûts horaires de ces interventions.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du local Place Ribot à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

11) Enquête publique sur le plan d'épandage des boues du système des eaux usées de Saint-Omer – Actualisation du périmètre d'épandage

Suite à l'évolution du parcellaire du périmètre initial et afin de maintenir le potentiel de valorisation par épandage agricole, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer souhaite actualiser le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Saint-Omer. Une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 21 janvier 2025 afin de permettre aux citoyens d'être informés sur le projet de plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Saint-Omer. Il a été proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce plan d'épandage.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

12) Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux avec la CAPSO pour le service de la Police Municipale

La mise à disposition des locaux pour le service de la police municipale n'a, à ce jour, pas été régularisée. En effet, une délibération du conseil municipal du 19 décembre 2020 avait acté le principe d'une équivalence entre le coût de la mise à disposition du personnel et le coût de la mise à disposition des locaux. Cependant, au regard des évolutions des besoins en matière d'usage du CSUI, les coûts s'avèrent différents. Aussi, il est proposé de bien distinguer ce qui relève du personnel mis à disposition de ce qui relève des locaux mis à disposition, et de conclure la convention de mise à disposition, des locaux de la Résidence Painlevé d'une superficie de 338 m² pour un loyer de 45.400 € annuels. Cette convention est conclue pour la durée pendant laquelle les locaux seront utilisés pour l'exercice de la compétence communale liée au service de police municipale. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer au profit de la Ville de Saint-Omer des locaux situés à la Résidence Painlevé à Saint-Omer, pour l'usage exclusif du service de la police municipale.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

13) Chantier-école en faveur de la formation et l'insertion professionnelle – Renouvellement de convention

La Ville de Saint-Omer a la volonté depuis plusieurs années de favoriser sur son territoire la formation et l'insertion professionnelle des salariés en réinsertion. A cet effet, un chantier-école est confié annuellement à l'Association de Promotion et de Reconnaissance par le Travail (A.P.R.T.). Pour le programme prévisionnel du 15 Juin 2025/15 Juin 2026, il est proposé de poursuivre les travaux de pavage et maçonnerie dans les rues de la Ville, et principalement la finalisation du chantier-école au niveau de la rue Henri Filleul. Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'un chantier-école, d'approuver le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2024 et de l'exercice 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au présent dossier chantier-école.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

14) Réhabilitation des places du cœur marchand de Saint-Omer Place Foch – Aide aux communes et aux Territoires

La réhabilitation des places du cœur marchand de Saint-Omer s'inscrit dans le cadre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), outil majeur pour la revitalisation du centre-ville et objectif prioritaire du programme « Action Cœur de Ville ». Une sollicitation financière au titre des Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) auprès de la Région Hauts-de-France a été demandée à hauteur de 500.000 €. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation de financements pour le projet, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, de décider de prévoir et d'inscrire les recettes au budget communal de la Ville de Saint-Omer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

15) DSIL et DETR– Aménagement des espaces publics sur le Quai des Salines et la rue du Pélicorne – Demande de subvention

L'Aménagement des espaces publics sur le Quai des Salines et la rue du Pélicorne, nécessite de décomposer le dossier en deux plans de financement pour obtenir le maximum de financements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2025 et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter la sollicitation de l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025, d'accepter la sollicitation de l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2025, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget primitif 2025.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

16) Travaux assainissement Rue du Bon Mariage et Rue du Soleil - Convention financière CAPSO/Ville de Saint-Omer

La planification des travaux d'assainissement des eaux usées engagés par la CAPSO sur l'année 2025, concernant la rue du Bon Mariage et la rue du Soleil, nécessite de conclure une convention de financement entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Ville de Saint-Omer. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement relative aux travaux d'assainissement rue Bon Mariage et rue du Soleil.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

17) Dégrilleur primaire - Convention financière Ville de Saint-Omer/CAPSO

Les désordres constatés sur les vannes situées rue de Théroüanne / rue Adolphe Dalemagne, sur le site dit « Résidence du Moulin » suite aux inondations de Novembre 2023 et Janvier 2024, nécessitent d'engager des travaux rapidement. La présence de branchages, tronc d'arbres et autres embâcles ont participé à la dégradation des équipements. Il est donc nécessaire de procéder à des travaux d'urgence par la pose de deux nouvelles vannes, accompagnées d'un dégrilleur primaire en amont de l'ouvrage de la Rue de Théroüanne pour éviter les embâcles et protéger les ouvrages. Une convention de financement entre la Ville de Saint-Omer et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer sera conclue. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou

son représentant à signer la convention de financement pour la pose d'un dégrilleur primaire dans le cadre des travaux sur les vannes « Résidence du Moulin ».

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

18) Travaux Rue du Capitaine Revel - Convention financière Ville de Saint-Martin-Lez-Tatinghem/Ville de Saint-Omer/Ville de Longuenesse

Les travaux consistent en la réfection totale de la couche de roulement, la rénovation des trottoirs côté Saint-Martin-Lez-Tatinghem. Les délimitations communales s'appliquant sur l'emprise des travaux, les villes de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Saint-Omer et Longuenesse sont concernées. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement relative aux travaux de réfection de la rue du Capitaine Revel.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

19) Travaux de restauration de l'église Immaculée Conception – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation concernant les travaux de restauration de l'Eglise Immaculée Conception selon la procédure d'appel d'offres ouvert, du Code de la Commande Publique, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment les pièces des marchés y afférent, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

20) Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs

Il appartient à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions légales, d'établir et de modifier le tableau des effectifs. Il a été demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression et à la création d'un poste, et de modifier le tableau des emplois et des effectifs, d'inscrire au budget les crédits nécessaires et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

21) Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance - Vidéoprotection – Extension et modernisation du système de vidéoprotection – Remplacement d'une caméra – Demande de subvention

La Ville de Saint-Omer, dans le cadre de sa politique sécuritaire, a mis en place depuis 2003 un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents endroits de la Ville. Une étude en partenariat avec la Police Nationale a permis d'analyser les besoins et de déterminer les prochains emplacements de caméras en vue d'une extension du dispositif. Le coût de ce projet d'extension s'élève à 60.000 €. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration et à l'extension du dispositif de vidéoprotection, de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de F.I.P.D., d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant, et prévoir des crédits au budget.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

22) Demande de subvention FIPD 2025 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) - Acquisition de caméras piétons pour la Police Municipale

Il est nécessaire de protéger les agents de la Police Municipale en cas de conflit lors d'une intervention. A ce titre, la Ville de Saint-Omer envisage dans le cadre du FIPD 2025, l'acquisition de cinq caméras piétons pour renouveler l'équipement des agents de la Police Municipale. Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition de caméras piétons pour la Police Municipale selon le plan de financement défini et ses coûts prévisionnels.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

23) Renouvellement de signature de la convention relative à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre le Parquet de Saint-Omer et le Maire

Considérant qu'il y a lieu de prévenir les premiers passages à l'acte en termes de délinquance, en responsabilisant les enfants et leurs parents, par le biais d'un rappel à l'ordre, le renouvellement du protocole relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par les maires sera proposé à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer et Monsieur le Maire de Saint-Omer, pour une durée de trois ans. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement du principe de l'application du Rappel à l'Ordre et autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Procureur de la République à signer la convention.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

24) Stationnement payant - Rapport annuel d'exploitation des Forfaits de Post-Stationnement et des Recours Administratifs Préalables Obligatoires 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport annuel d'exploitation doit être rédigé dans lequel doivent figurer certaines parties de l'activité du stationnement payant, sur les forfaits post-stationnement (FPS) et recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). La Ville de Saint-Omer n'a pas externalisé le service pour le contrôle du stationnement payant, l'entretien de premier niveau, la régie de recettes des produits du stationnement, la gestion et le traitement des RAPO. Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'exploitation et des recours gracieux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

25) Actualisation du schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage portant sur la période 2025-2030 - Avis de la commune

Le précédent schéma, sur lequel la Ville de Saint-Omer avait émis un avis favorable par délibération n°8 du Conseil Municipal du 17 décembre 2018, est arrivé à échéance en fin d'année 2024. C'est pourquoi les services de l'Etat, du département et des douze EPCI concernés ont mené des travaux d'actualisation du schéma. La ville de Saint-Omer figure obligatoirement au SDAHGC du fait de sa population supérieure à 5.000 habitants, et son avis est sollicité sur l'actualisation de ce schéma. Il a été demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet actualisé du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Pas-de-Calais portant sur la période 2025-2030.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

26) Acquisition de quatre bons d'achats chez ALPHA B pour les prix de la ville – Salon de la Photo du 22 au 30 mars 2025

A l'occasion du 30^e Salon de la Photo organisé par l'association des Amis et Anciens Élèves de l'École d'Arts de Saint-Omer, la ville offre quatre prix, remis sous la forme de quatre bons d'achat d'une valeur de 30 € aux lauréats, soit 120 €. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir quatre bons d'achats de 30 € auprès du Magasin Alpha B, 39 rue de Dunkerque, à Saint-Omer, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à remettre ces bons aux lauréats du Salon de la Photo.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

27) Demande de cofinancements - Création d'un Parc Urbain intégrant un Skate-park sur l'ancien site de la Halle aux Choux

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Saint-Omer sollicitera l'Agence Nationale du Sport, l'État via le Fonds Verts, l'Europe via le FEDER, le Département et la CAPSO. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financiers, dont l'Agence Nationale du Sport, l'État, l'Europe, le Département et la CAPSO dans le cadre des financements de la création d'un parc urbain intégrant un skate-park sur l'ancien site de la Halle aux choux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

28) Fonds de concours CAPSO 2024/2026 - Construction de deux terrains de Padel au Complexe Sportif De Gaulle

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Saint-Omer sollicitera l'Agence Nationale du Sport, l'Etat via la DETR, la Région et la CAPSO. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours CAPSO pour la période 2024/2026 dans le cadre de ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher d'autres partenaires financiers dont l'Agence Nationale du Sport, l'État, et la Région Hauts-de-France dans le cadre des financements de la construction de deux terrains de Padel au complexe sportif de Gaulle.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

29) Prise en charge des fluides de l'Association Aviron Audomarois

L'association Aviron Audomarois joue un rôle essentiel dans le développement de la pratique sportive et de la cohésion sociale. Les charges liées aux fluides représentent un coût important et significatif pour l'association. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des fluides liées à l'activité de l'association à hauteur de 500 € par an, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

30) Prise en charge de deux approvisionnements annuels de fuel au Boulodrome

Les associations ASSO Boules et Club de Pétanque Audomarois jouent un rôle essentiel dans le développement de la pratique sportive et de la cohésion sociale. Dans le cadre de leurs activités et notamment en période hivernale, les associations utilisent le chauffage au boulodrome. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de deux remplissages annuels de fuel au boulodrome en faveur des associations précitées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

31) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour l'opération : Réaménagement des espaces publics des Trois Places de l'Hyper Centre-Ville et des rues qui les relient (tranche ferme et tranche conditionnelle) – AP/CP devenu programme 100

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la Ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur plusieurs exercices à compter de 2017, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux des Places (tranche ferme : place Victor Hugo et place Pierre Bonhomme et tranche conditionnelle : place Foch). Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 100, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement des projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

32) Ouverture d'une opération : Travaux sur l'église Saint-Denis – Opération 300 – Travaux d'urgence de couverture et de charpente

Par délibération n° 21 du 19 Juin 2019, la Ville de Saint-Omer a décidé de réaliser des travaux d'urgence de couverture et de charpente sur la nef centrale de l'Eglise Saint-Denis. Avec le soutien de la DRAC, du Département et de la Région, l'opération urgente de sécurisation et sauvegarde de la toiture de l'église Saint-Denis a pu être lancée le 9 septembre 2019. Une deuxième opération de sécurisation et de sauvegarde de la toiture tant au niveau de la nef centrale, que des nefs latérales sud et nord est nécessaire pour préserver l'édifice. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 300, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement des projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

33) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour le programme de Restauration Patrimoine et Monuments Historiques – Opération 400

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la Ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2021 à 2026, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux sur la cathédrale Notre-Dame (nouvelles tranches de restauration), les menuiseries du Musée Sandelin, le mur d'enceinte de la Motte Castrale (réfection) et la Fontaine Sainte-Aldegonde (balustrades). La reconstruction de l'église de l'Immaculée Conception suite à l'incendie criminel qu'elle a subi, intègre l'opération. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 400, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement des projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

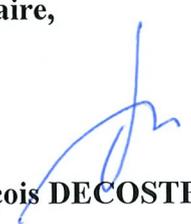
34) Travaux suite aux inondations de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Marais Audomarois zone non remembrée – Participation de la Ville de Saint-Omer

L'ASA est un établissement public qui a à sa charge l'entretien des chemins non remembrés dans le marais de Saint-Omer, particulièrement touché par les dernières inondations. Le fascinage des chemins est à réaliser en urgence car les chemins sont fragilisés. Un risque d'effondrement de chaussée manifeste par secteurs, rendrait impraticables les chemins concernés, empruntés par des maraîchers et des riverains. Sans attendre le retour des services de l'Etat sur le pourcentage de l'aide accordée, la Ville de Saint-Omer s'engage auprès de l'ASA à verser une subvention d'équilibre à hauteur du reste à charge. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention d'équilibre à l'ASA du Marais Audomarois zone non remembrée dans le cadre des travaux suite aux inondations.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

Séance levée à 11h45

Le Maire,


François DECOSTER

FAIT POUR ETRE MIS A L'INFORMATION DU PUBLIC, SOUS FORME D'AFFICHAGE,
A PARTIR DU 14 AVRIL 2025

NB : les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie (8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi) au Service du Secrétariat Général.